

la masse documentaire ou encore des fameux 5 à 10% des documents à verser aux archives. Pourquoi ne pas avoir justifié ces chiffres? De plus, nous ne retrouvons aucun argument sur le fait de découper les politiques selon la théorie des trois âges. Pourquoi ne pas préconiser une politique globale et intégrée (actif, semi-actif, inactif, essentiel, confidentiel,...)? Nous avons cherché en vain l'explication du mot «programme» associée au contexte de la gestion des documents administratifs ainsi qu'une définition de la classification et du plan de classification.

Enfin, nous croyons qu'il faut cesser de prétendre que l'utilisateur est responsable des difficultés de la mise en application des composantes d'un système de gestion des documents administratifs. Nous sommes persuadés que la cause première se retrouve plus souvent qu'autrement dans la piètre qualité des systèmes. Il en est de même pour le rachitisme des budgets. Plusieurs gestionnaires sont réticents à confier des budgets à des personnes qui promettent la lune mais livrent à peine la rampe de lancement. En fait, cessons de voir de la réticence là où il y a du scepticisme justifié.

Nous espérons découvrir une façon plus efficace pour concevoir un manuel de directives. Nous avons trouvé des éléments intéressants mais essentiellement un propos connu dont une certaine pratique quotidienne a depuis longtemps rompu avec bon nombre d'éléments vieillots et plus ou moins efficaces. C'est dommage...

## COMPTE RENDU

*Dictionnaire des archives, français, anglais, allemand; de l'archivage aux systèmes d'information* / École nationale des chartes, Association française de normalisation, Paris, AFNOR, 1991, 251 p.

LOUISE GAGNON-ARGUIN  
Professeure adjointe,  
École de bibliothéconomie et des  
sciences de l'information,  
Université de Montréal

L'archistique compte maintenant quelques vocabulaires et dictionnaires. En moins d'une décennie, on assiste à la publication de trois dictionnaires et d'un vocabulaire. Ainsi, le *Dictionary of Archival Terminology* publié en 1984<sup>1</sup> remplace le *Lexicon of Archival Terminology* publié en 1964 et qui avait donc eu une durée de

1. *Dictionary of archival terminology = Dictionnaire de terminologie archivistique; English and French with equivalents in Dutch, German, Italian, Russian and Spanish* / edited by Peter Walne; compiled by Frank B. Evans, François-J. Himley and Peter Walne. New York: K.G. Saur Munch, 1984, 226 p., (ICA Handbooks Series: vol. 3)

vie de 20 ans. En 1992, la Society of American Archivists publie un vocabulaire dans sa série "Archival Fundamentals Series"<sup>2</sup>. En 1986, paraît le *Vocabulaire des archives*<sup>3</sup> qui remporte un tel succès qu'il est réédité sous un nouveau titre: *Dictionnaire des archives; de l'archivage aux systèmes d'information*. Comment peut-on interpréter ce phénomène? Il est incontestable qu'on assiste au développement des principes et méthodes archivistiques eux-mêmes ainsi qu'à l'élargissement de leur champ d'application. La publication de tels ouvrages constitue un effort pour uniformiser l'utilisation des termes et le sens qu'on leur donne. Ils présentent des modes de pensée qui reflètent les préoccupations actuelles du milieu archivistique et les réponses qu'il propose. De plus, ces nouveaux «ouvrages de référence», parce qu'il sont multilingues, traduisent un effort d'internationalisation de la discipline.

Quelles sont les caractéristiques particulières du *Dictionnaire des archives*? Comme il a été dit précédemment, le *Dictionnaire* constitue une réédition du *Vocabulaire des archives*. Il s'agit toutefois d'une nouvelle publication qui, tout en gardant la structure de la première, présente plusieurs nouveaux termes. Ainsi, l'édition de 1986 comptait près de 500 termes tandis que l'édition actuelle en offre près de 1.000. Voilà donc un ouvrage qui a été considérablement augmenté. Sa présentation est aérée, claire et dégagée. Sa facture est d'une grande qualité. Sous cet aspect, il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'édition précédente.

Ce dictionnaire est réalisé grâce à la collaboration entre une grande institution d'enseignement française, l'École des chartes et un organisme de normalisation, l'Association française de normalisation. Il a été produit par des archivistes français (Marie-Anne Chabin, Marie-Claude Delmas-Bartoli), des documentalistes (Hervé l'Huillier, directeur de l'organisation documentaire de Total Compagnie française de pétrole) et des professeurs d'archivistique (Marie-Claude Delmas-Bartoli, Bruno Delmas). Bruno Delmas, professeur à l'École des chartes et directeur de l'Institut national des techniques de la documentation (Conservatoire national des arts et métiers) en a assuré la direction. L'équipe de recherche s'est donc élargie par rapport à l'édition antérieure du *Vocabulaire*,

L'ouvrage comprend différentes parties qui constituent autant de points d'accès. C'est ainsi qu'on retrouve une première partie: «Liste thématique des termes définis» qui regroupe ces derniers en quatre catégories: Termes généraux, Documents, Diplomatique et étude des documents, Archivistique. Le dictionnaire lui-même, classé par ordre alphabétique du mot français donne la ou les définitions appropriées ainsi que la traduction en langue anglaise et en langue allemande. On retrouve ensuite ces traductions, placées par ordre alphabétique, dans la troisième et quatrième partie de l'ouvrage: Lexique anglais-français et Lexique allemand-français. À titre d'information complémentaire, on peut consulter une «Liste des normes françaises» relative aux documents de la banque, de l'assurance, de l'administration et du commerce.

Les auteurs destinent leur ouvrage aux «archivistes, chercheurs, économistes, statisticiens, secrétaires généraux, spécialistes des services juridiques, organisateurs, responsables des services d'information interne ou administrateurs de données» (p. 2). Ce vocabulaire se veut un instrument qui permet de se retrouver «avec l'ap-

2. Bellardo, Lewis and Lynn Lady Bellardo, *A Glossary for Archivists, Manuscript Curators, and Records Managers*, Chicago, SAA, 1992, 46 p.

3. *Vocabulaire des archives*, Paris, AFNOR, 1986, 118 p. (Les dossiers de la normalisation).

parition du document électronique et l'échange d'information» (p. 1). Il sera aussi des plus précieux aux étudiants qui sont à se donner une formation en archivistique. Il leur est en effet essentiel de pouvoir disposer d'un ouvrage qui permet de mieux comprendre la littérature et favorise l'apprentissage de la terminologie spécialisée dans leur domaine d'étude.

Le dictionnaire de l'École des chartes et de l'AFNOR a le mérite d'aider à la clarification de la définition des termes en archivistique et dans les domaines connexes à la discipline. L'ouvrage est des plus utiles en ce qu'il sort du dictionnaire archivistique seul, qu'il s'intéresse aux documents eux-mêmes et se préoccupe de les définir en les rattachant à leur contexte de création. Mais comme un document se situe d'abord dans son cadre de création, de même un vocabulaire ou un dictionnaire reflète la culture du milieu où il est élaboré. Il est tributaire des habitudes locales. Est-il, malgré tout, exportable? Dans un milieu francophone comme le nôtre où la pratique archivistique a été fortement influencée par la pratique française, un tel ouvrage répond en grande partie à nos besoins. Toutefois, une étude plus attentive de certains termes nous permet de constater que l'archivistique québécoise commence à définir son identité. Ainsi, nous n'utilisons plus l'expression «cadre de classement» mais bien «cadre de classification», et nous distinguons ainsi l'activité intellectuelle de l'opération matérielle dans la mise en ordre d'un fonds. La définition du terme «archives» est maintenant consacrée par la «Loi sur les archives». Par contre, tout le volet de la diplomatique nous est moins connue au Québec. Pourtant nos collègues de la communauté anglophone du Canada s'y intéressent de plus en plus<sup>4</sup>. Nous trouvons donc dans ce dictionnaire un instrument de base essentiel à notre compréhension de ce secteur relatif à l'étude des documents.

Un tel vocabulaire constitue donc un ouvrage essentiel pour confronter nos concepts, pour les définir s'il y a lieu ou tout au moins pour mieux les comprendre. Et en cela, on ne peut qu'être reconnaissant à l'équipe de Bruno Delmas d'avoir ajouté une telle œuvre à notre collection d'ouvrages en archivistique.

---

4. Victorin Chabot dans sa critique du *Vocabulaire des archives* avait déjà souligné cette particularité et en considérait les avantages. *Archives*, vol. 20, no 1 (été 1988), p. 74.